

Conditions générales

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Sauf disposition écrite contraire agréé par nous lors de la commande, toutes nos offres, interventions et prestations sont exclusivement régies par les présentes conditions générales que le client s'engage irrévocablement à respecter, par le simple fait de sa commande.

1.2 Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément restent d'application. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit de notre part peuvent modifier l'application des présentes conditions générales.

1.3 En cas de contrariété entre les conditions générales de nos cocontractants et les nôtres, il est convenu que ces dernières prévaudront.

2. COMMANDES ET OFFRES

2.1 Sauf convention contraire, le délai de validité de nos offres est de 30 jours à dater de leur émission. Sauf convention contraire, nos offres sont présumées être acceptées dès que les premières prestations ont été effectuées à la demande du client.

2.2 Toute commande qui nous est confiée ne nous engage qu'après confirmation écrite de notre part.

2.3 Les modifications apportées par le client à son bon de commande ou à notre offre ne seront valables qu'à la condition que nous les ayons acceptées et confirmées par écrit. Ces modifications entraîneront une facturation supplémentaire (hors bon de commande ou offre).

2.4 Sauf convention contraire, toute commande donne lieu à un paiement immédiat, au comptant, d'un acompte de minimum 50/ du prix, lequel vaut arrhes en cas d'annulation de la commande.

2.5 En cas de résiliation de commande, Avproduction a droit, en tout état de cause, au paiement immédiat du prix de tout ce qui a été réalisé, ou presté, ainsi qu'à titre de dommages et intérêts forfaitaires non exclusifs, à une somme correspondant à 50/ du prix prévu pour les travaux ou prestations non réalisés et ce sans préjudice de tout dommage et intérêt éventuel, moyennant un minimum absolu de 50/ du prix de la commande.

3. PAIEMENT

3.1 Les factures sont payables à notre siège social, au plus tard dans les trente jours de leur envoi.

3.2 Passé ce délai, toute facture impayée produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt conventionnel de 12/ l'an. Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15/ du montant resté impayé avec un minimum de 50 euros par facture.

3.3 Toute contestation relative à une facture devra nous parvenir par écrit, dans les quinze jours de son envoi.

3.4 En cas de retard ou d'incident de paiement, Avproduction se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations ou de restreindre la fourniture des services. Le fait de suspendre les prestations n'exonère pas le client du paiement de la totalité des sommes dûes et des majorations appliquées.

4. DÉLAIS

4.1 Les délais fixés pour nos prestations ou livraisons ne sont donnés, sauf convention contraire, qu'à titre indicatif.

5. LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

5.1 Avproduction décline toute responsabilité concernant les contenus textuels et iconographiques fournis par le client. Le client s'engage à transmettre à notre agence ses textes dans un format numérique éditable. Ces derniers doivent être par défaut, vierge de toute erreur. Toute étape de validation implique la relecture des textes par le client, et son accord sur le contenu, et sa mise en page. Nous vous conseillons, par ailleurs, une double relecture en interne par des personnes différentes.

5.2 Le client garantit que tout document communiqué à Avproduction, par lui, ses auxiliaires et/ou ses représentants est libre de tout droit d'auteur, appartenant à un tiers, qui interdirait l'exécution des prestations promises par Avproduction. Le client s'engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à Avproduction, au titre de la violation des droits d'auteur d'un tiers, du fait de l'exécution des services ou prestations acceptées par le client.

5.3 Avproduction se réserve notamment le droit de suspendre, à une ou à plusieurs reprises, son intervention jusqu'à ce que le client ait satisfait entièrement à ses obligations. Celles-ci visent non seulement le paiement du ou des acomptes mais également la transmission, en temps voulu, des informations et réponses aux questions de Avproduction quant au contenu des données à insérer dans le travail commandé. Si la suspension de l'intervention de Avproduction dépasse 15 jours, pour une des raisons visées ci-dessus, Avproduction est autorisé, à sa meilleure convenance, soit à résilier la commande aux torts du client, soit à soumettre la reprise des prestations au paiement par le client d'une indemnité complémentaire au coût du travail commandé correspondant à 10/ des sommes restantes à facturer.

5.4 Tout retard, suspension ou annulation d'une commande du fait, notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement des serveurs de l'hébergeur, extérieures à Avproduction et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel, de la part du Client, ni ouvrir droit à une nouvelle prestation au frais de Avproduction et/ou à une indemnisation de la part de Avproduction à l'attention du Client.

5.5 Avproduction ne garantit en aucune manière la fréquentation de(s) site(s) réalisé(s).

5.6 Avproduction n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage pour la réservation des noms de domaine, il faut donc tenir compte des conditions générales de vente de ces organismes. Le client reste seul propriétaire du nom de domaine. Il reconnaît utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers. Le client s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité de Avproduction, contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, découlant de l'enregistrement du nom de domaine.

5.7 Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet que le client déclare parfaitement connaître, l'agence Avproduction ne saurait être tenu responsable notamment pour : - les difficultés d'accès au système hébergé dues à la saturation du réseau Internet, aux perturbations du réseau de télécommunication et de l'afflux des utilisateurs d'Internet à certaines heures, - les limites de performances et de temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données, de la contamination par des virus de données et/ou logiciels du client dont la protection incombe à ce dernier. - les intrusions malveillantes de tiers sur les sites hébergés, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par Avproduction et ses fournisseurs, les dommages éventuels subis par le matériel du client, ceux-ci étant sous l'entière et unique responsabilité de ce dernier. - les détournements éventuels par des tiers et par la faute du client de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.

5.8 Le client est tenu de contrôler soigneusement les documents de contrôle final (épreuves couleurs, maquettes visuelles ou audio, etc.). Il se doit de signaler à Avproduction les erreurs de manière claire et irréprochable dans les délais convenus. Avproduction vérifie pour sa part les documents à produire, mais n'est pas responsable des erreurs non signalées par le client ou imprévisibles au stade du fichier électronique. Une fois le matériel, travail, réalisation remis et validé par le client, celui-ci est responsable des erreurs qui pourraient apparaître en production.

5.9 Dans le cas où il est convenu de ne pas présenter de documents de contrôle final ou si le donneur d'ordre demande directement les fichiers informatiques sans document de contrôle visé, celui-ci supporte l'entiereté des risques.

5.10 Le travail livré par Avproduction est présumé définitivement approuvé, sauf s'il fait l'objet d'observations écrites motivées du client, par lettre recommandée ou par mail, dans les 10 jours de la réception.

6. DROITS D'AUTEUR

6.1 Sauf convention contraire, le client garantit à Avproduction qu'il est titulaire du droit de reproduire et de faire usage de l'ensemble des oeuvres protégées par le droit d'auteur qu'il demande à Avproduction d'insérer ou d'utiliser dans, ou durant, l'exécution du travail commandé. Pour autant que de besoin, il est confirmé que le client cède à Avproduction le droit d'utiliser ces œuvres protégées pour les besoins du dit travail. Le client exonère Avproduction de toute responsabilité quand à ce et prendra à sa charge l'ensemble des frais généralement quelconques qui pourraient découler du non-respect de la présente garantie.

6.2 L'ensemble des droits d'auteur patrimoniaux et moraux relatifs au travail commandé, y compris les plans et études préparatoires, sont protégés par la loi du 30 juin 1994 sur les droits d'auteur et les droits voisins. Dès lors, une idée proposée par le client ne constitue pas en soi une création.

6.3 La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de Avproduction tant que les factures émises par Avproduction ou les personnes qui la compose ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclu en cours de prestation. De façon corollaire, la société cliente deviendra propriétaire de fait de la production à compter du règlement final et soldant de toutes les factures. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de l'agence Avproduction. Seul le produit fini sera adressé au client. A défaut d'une telle mention et si le client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

6.4 Le travail commandé ne peut être commercialisé, en tant que tel, par le client.

6.5 Sauf mention contraire explicite du client, notifiée par courrier avec accusé de réception, Avproduction se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

7. LITIGES

7.1 La loi belge est d'application entre les parties. En cas de litige, compétence exclusive est attribuée conventionnellement aux tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles